

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 29 JUIN 2009**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 23 Juin 2009, s'est réuni à 20 H 00, sous la présidence de Monsieur Bernard HAEMMERLE, Maire.

**ETAIENT PRESENTS**

Monsieur HAEMMERLE, Maire  
 Mme LALY, M. GROUZELLE, Mme REILHE, M. SALVADOR, Mme SCHNEIDER, M. DUPRE,  
 Mme GONZALEZ, Maires-Adjointes  
 M. TROUDART, M. DEHAUT, Mme PELLET-SCHIFFRINE, M. BRUGEROLLE,  
 M. DELLA-MUSSIA, Mme MAGGI, M. STHOREZ, Mme PARREIRA (présente jusqu'à la  
 Commission d'Appel d'Offres et de Jury de Concours), M. CORTEZ, Mme BORDUY, M. BOUSLAMA  
 (présent jusqu'à l'élection des représentants du marché alimentaire), Mme LERFEL, M. TERDJMAN  
 (présent à partir du point 3), M. MINEO, Mme DANIEL, Mme BINAGHI, M. GHOUALI,  
 M. DJEBARA, Mme DIRRINGER, M. BARNAUD, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT REPRESENTES**

M. JARJANETTE, pouvoir à Mme LALY  
 Mme BREART, pouvoir à Mme REILHE  
 Mme PERRU, pouvoir à M. HAEMMERLE  
 Mme MACHADO, pouvoir à Mme GONZALEZ  
 Mme PARREIRA, pouvoir à M. STHOREZ (à partir du point «Commission d'ouverture des plis pour les  
 Délégations de Services Publics (DSP)  
 M. BOUSLAMA, pouvoir à Mme SCHNEIDER (à partir du point 5 – Elus)  
 M. AURIOL, pouvoir à M. MINEO  
 M. TERDJMAN, pouvoir à M. DJEBARA (jusqu'au point 2 inclus)

◆◆◆

**Secrétaire de Séance :**

Madame LERFEL Johanna a été désignée, à l'UNANIMITE, pour assurer ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Approbation du procès-verbal de la séance du 20 Juin 2009**

Le Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 Juin 2009 est approuvé à l'UNANIMITE.

### **CONSTITUTION D'UN BUREAU DE VOTE**

Il est procédé à la constitution d'un bureau de vote, composé du Maire et de 2 assesseurs.  
Madame BORDUY Carine et Monsieur CORTEZ David acceptent d'assurer les fonctions d'assesseurs.

### **1 – BUDGET PRIMITIF 2009**

#### **PRESENTATION DE L'AVIS N° A.06 DU 29 AVRIL 2009 DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES CONCERNANT L'ABSENCE D'ADOPTION DU BUDGET DE LA COMMUNE**

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de l'avis n° A.06 du 29 Avril 2009 rendu par la Chambre Régionale des Comptes relatif aux propositions de règlement du budget 2009 de la Ville de Chennevières-sur-Marne pour l'exercice en cours.

### **2 – DELEGATION DE POUVOIRS AU MAIRE.**

#### **(ARTICLES L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)**

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE

Le Président donne lecture des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permettent au Maire de recevoir délégation du conseil municipal pour la gestion des affaires communales énumérées à l'article L.2122-22.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

DONNE DELEGATION de pouvoirs au Maire et en cas d'empêchement du Maire à Madame LALY, Maire-Adjoint, pour partie des attributions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **3 – CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

#### **▪ FIXATION DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Conformément aux articles L.123-6 et R.123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles et de l'article L.237 du Code Electoral,

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

FIXE le nombre de délégués au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale à :

- 4 Membres élus en son sein par le Conseil Municipal
- 4 Membres nommés par le Maire

#### **▪ ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal, DESIGNE, au scrutin secret de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, les représentants au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :

3 listes ont été déposées :

- Liste A : Mme GONZALEZ, Mme PELLET-SCHIFFRINE, Mme SCHNEIDER, Mme LALY
- Liste B : M. GHOUALI, Mme DANIEL, Mme BINAGHI, M. AURIOL
- Liste C : Mme DIRRINGER, M. BARNAUD

Résultats du vote :      33 votants

0 bulletins blancs ou nuls  
 33 suffrages exprimés  
 Quotient électoral : 8,25

Ont obtenu :

Liste A : 24 Voix, soit 3 sièges  
Liste B : 7 Voix, soit 1 siège  
Liste C : 2 Voix, soit 0 siège

**Sont élus** : - Mme GONZALEZ Françoise  
 - Mme PELLET-SCHIFFRINE Annie  
 - Mme SCHNEIDER Béatrice  
 - M. GHOUALI Habib

#### **4 – DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL.**

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE

En application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

**DECIDE** de voter à main levée pour les cas où les textes ne prévoient pas expressément un vote à bulletin secret.

• Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et Syndicats Mixtes :

■ **Communauté d'Agglomération du Haut Val de Marne** – vote à main levée

**4 délégués sont élus** : M. HAEMMERLE, Mme LALY, Mme REILHE, M. DUPRE

A la MAJORITE ABSOLUE, Par 24 voix POUR

■ **Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)** – vote à main levée

Le Conseil Municipal, à la MAJORITE ABSOLUE, Par 24 voix POUR

**DESIGNE** Mme REILHE et Mme BORDUY pour représenter la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, au sein de la Communauté d'Agglomération du Haut Val de Marne.

■ **INFOCOM 94 (Syndicat Mixte du Secteur Central du Val de Marne)** –

• vote au scrutin secret à la majorité absolue

Se sont portés candidats : Mme MAGGI, M. JARJANETTE, M. AURIOL, Mme DANIEL

Résultats du vote :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 2

Nombre de suffrages exprimés : 31

Majorité absolue : 16

Ont obtenu : Mme MAGGI, M. JARJANETTE : 24 Voix

M. AURIOL, Mme DANIEL : 7 Voix

**2 délégués sont élus, à la majorité absolue** : - Mme MAGGI,- M. JARJANETTE

■ **Syndicat Intercommunal pour la création et la gestion d'une maison de retraite publique intercommunale « Le Vieux Colombier »**

- vote au scrutin secret à la majorité absolue

Se sont portés candidats : Mme SCHNEIDER, Mme BREART, M. AURIOL, Mme DANIEL

Résultats du vote :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33  
 Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 2  
 Nombre de suffrages exprimés : 31  
 Majorité absolue : 16

Ont obtenu : Mme SCHNEIDER, Mme BREART : 24 Voix  
 M. AURIOL, Mme DANIEL : 7 Voix

**2 déléguées sont élues, à la majorité absolue** : Mme SCHNEIDER, Mme BREART

#### ■Syndicat des Eaux d'Ile de France

- vote au scrutin secret à la majorité absolue

Se sont portés candidats : M. GROUZELLE, délégué titulaire, M. TROUDART, délégué suppléant  
 Mme DANIEL, déléguée titulaire, M. DJEBARA, délégué suppléant

Résultats du vote :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33  
 Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 2 bulletins blancs  
 Nombre de suffrages exprimés : 31  
 Majorité absolue : 16

Ont obtenu : M. GROUZELLE, M. TROUDART : 24 Voix  
 Mme DANIEL, M. DJEBARA : 7 Voix

**2 délégués sont élus, à la majorité absolue** : M. GROUZELLE, Délégué Titulaire  
 M. TROUDART, Délégué Suppléant

- Conseils d'Administration : vote à main levée

#### ■Lycée Champlain :

**Pour la section polyvalente** : 2 délégués

Se sont portés candidats : M. STHOREZ, M. CORTEZ, Mme DANIEL, M. DJEBARA

Ont obtenu : M. STHOREZ et M. CORTEZ : 24 Voix  
 Mme DANIEL, M. DJEBARA : 7 Voix

**2 délégués sont élus, à la Majorité absolue** : M. STHOREZ, M. CORTEZ

**Pour la section tertiaire/industrielle** : 2 délégués

Se sont portés candidats : M. TROUDART, M. BOUSLAMA, Mme BINAGHI, M. AURIOL.

Ont obtenu : M. TROUDART et M. BOUSLAMA : 24 Voix  
 Mme BINAGHI et M. AURIOL : 7 Voix

**2 délégués sont élus, à la Majorité absolue** : M. TROUDART, M. BOUSLAMA.

- Collège Molière : vote à main levée  
 3 délégués

Se sont portés candidats : M. SALVADOR, Mme MAGGI, Mme PARREIRA, M. GHOUALI, Mme DANIEL, M. MINEO

Ont obtenu : M. SALVADOR, Mme MAGGI, Mme PARREIRA : 24 Voix  
M. GHOUALI, Mme DANIEL, M. MINEO : 7 Voix

**3 délégués sont élus, à la Majorité absolue** : M. SALVADOR, Mme MAGGI, Mme PARREIRA

■ **Collège Boileau** : vote à main levée  
2 délégués

Se sont portés candidats : Mme BREART, Mme BORDUY, Mme BINAGHI, M. DJEBARA

Ont obtenu : Mme BREART, Mme BORDUY : 24 Voix  
Mme BINAGHI, M. DJEBARA : 7 Voix

**2 déléguées sont élues, à la Majorité absolue** : Mme BREART, Mme BORDUY

■ **Association de Prévention Soins et Insertion (APSI)** – vote à main levée  
1 représentant du conseil municipal

Se sont portés candidats : M. JARJANETTE, M. TERDJMAN

Ont obtenu : M. JARJANETTE : 24 Voix  
M. TERDJMAN : 7 Voix

**1 représentant est élu, à la Majorité absolue** : M. JARJANETTE

■ **Association VISA 94** : vote à main levée  
1 représentant de la collectivité

Se sont portés candidats : Mme SCHNEIDER, Mme BINAGHI

Ont obtenu : Mme SCHNEIDER : 24 Voix  
Mme BINAGHI : 7 Voix

**1 représentante est élue, à la Majorité absolue** : Mme SCHNEIDER

■ **Mission Locale des Bords de Marne** : vote à main levée  
1 représentant de la collectivité

Se sont portés candidats : Mme PELLET-SCHIFFRINE, M. MINEO

Ont obtenu : Mme PELLET-SCHIFFRINE : 24 Voix  
M. MINEO : 7 Voix

**1 représentante est élue, à la Majorité absolue** : Mme PELLET-SCHIFFRINE

• Commissions administratives :

■ **Commission d'Appel d'offres et de Jury de Concours**

Le Conseil Municipal, DESIGNE, au scrutin secret de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, les 5 délégués titulaires et les 5 délégués suppléants.

3 listes ont été déposées :

Liste A : Titulaires M. BRUGEROLLE, M. STHOREZ, Mme LERFEL, Mme REILHE, M. CORTEZ  
Suppléants : M. DUPRE, M. GROUZELLE, M. DEHAUT, M. TROUDART, Mme BORDUY

Liste B : Titulaires : M. DJEBARA, M. MINEO, M. AURIOL, Mme BINAGHI, Mme DANIEL  
Suppléants : M. GHOUALI, M. TERDJMAN

Liste C : Titulaire : M. BARNAUD  
Suppléante : Mme DIRRINGER

Résultats du vote :       33 votants  
                                  0 bulletin blanc ou nul  
                                  33 suffrages exprimés  
                                  Quotient électoral : 6,6

Ont obtenu : Liste A : 24 Voix, soit 4 sièges  
                  Liste B : 7 Voix, soit 1 siège  
                  Liste C : 2 Voix, soit 0 siège

Sont élus délégués titulaires :

M. BRUGEROLLE, M. STHOREZ, Mme LERFEL, Mme REILHE, M. DJEBARA

Sont élus délégués suppléants :

M. DUPRE, M. GROUZELLE, M. DEHAUT, M. TROUDART, M. GHOUALI

■ **Commission d'ouverture des plis pour les Délégations de Services Publics (DSP)**

5 membres titulaires et 5 membres suppléants devant composer cette commission sont élus, au scrutin secret, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

3 listes ont été déposées :

Liste A : Titulaires M. DELLA-MUSSIA, M. TROUDART, Mme PELLET-SCHIFFRINE,  
                                  Mme GONZALEZ, Mme LALY  
Suppléants : Mme LERFEL, M. DUPRE, M. DEHAUT, M. SALVADOR, Mme MACHADO

Liste B : Titulaires : M. MINEO, M. DJEBARA, M. AURIOL, Mme BINAGHI, Mme DANIEL  
Suppléants : M. GHOUALI, M. TERDJMAN

Liste C : Titulaire : Mme DIRRINGER  
Suppléant : M. BARNAUD

Résultats du vote :       33 votants  
                                  0 bulletin blanc ou nul  
                                  33 suffrages exprimés  
                                  Quotient électoral : 6,6

Ont obtenu : Liste A : 24 Voix, soit 4 sièges  
                  Liste B : 7 Voix, soit 1 siège  
                  Liste C : 2 Voix, soit 0 siège

Sont élus délégués titulaires :

M. DELLA MUSSIA, M. TROUDART, Mme PELLET-SCHIFFRINE, Mme GONZALEZ, M. MINEO

**Sont élus délégués suppléants :**

Mme LERFEL, M. DUPRE, M. DEHAUT, M. SALVADOR, M. GHOUALI

- MARCHE ALIMENTAIRE : vote à main levée - 2 membres

Se sont porté candidats : Mme PELLET-SCHIFFRINE, Mme REILHE, M. AURIOL, Mme DANIEL

Ont obtenu : Mme PELLET-SCHIFFRINE, Mme REILHE : 24 Voix  
M. AURIOL, Mme DANIEL : 7 Voix

**2 membres sont élus, à la Majorité absolue** : Mme PELLET-SCHIFFRINE, Mme REILHE

**5 – ELUS.**

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE

• **INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS**

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

FIXE les indemnités de fonctions des élus pour la durée du mandat, par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, avec l'application ainsi qu'il suit, avec effet rétroactif à la date d'entrée en fonction :

- Monsieur le Maire : 58,50 % de l'indice 1015
- 1<sup>er</sup> au 9<sup>ème</sup> Adjoint : 24,75 % de l'indice 1015

Il est précisé que ce point fera l'objet d'un complément lors d'une prochaine séance concernant les conseillers municipaux délégués.

• **DROIT A LA FORMATION DES ELUS**

Les articles L.2123-12 et suivants du CGCT disposent que les membres du Conseil Municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Ce droit à la formation s'exerce, à condition que la formation soit dispensée par un organisme agréé par le Ministère de l'Intérieur.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

FIXE la dépense obligatoire de formation à 28.143,55 € pour l'année 2009, conformément à la limite plafonnée à 20 % du montant total des indemnités de fonctions susceptibles d'être allouées aux élus.

• **FRAIS DE REPRESENTATION DU MAIRE**

Conformément à l'article L.2123-19 du CGCT, il est prévu de couvrir les dépenses engagées par le Maire dans le cadre de ses fonctions.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

DECIDE de fixer le montant du remboursement des frais de représentation pour un montant maximum de 5.000 €.

**6 – COMPTE ADMINISTRATIF 2008– Commune – COMPTE DE GESTION 2008**  
**- ADOPTION DU COMPTE – AFFECTATION DU RESULTAT.**

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2008 qui est en concordance avec le Compte de Gestion 2008 du Trésorier Principal et donne lecture des données synthétiques sur la situation financière de la commune.

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un Président de Séance pour l'approbation du Compte Administratif.

\* Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

DESIGNE Madame LALY.

Le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame LALY, Maire Adjoint,

à l'UNANIMITE,

ADOpte, le Compte Administratif 2008 de la Commune.

Monsieur le Maire ayant repris la Présidence de la séance,

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

APPROUVE le Compte de Gestion 2008 du Receveur.

DECIDE de ne pas affecter le résultat 2008 et donc de maintenir à la section de fonctionnement l'excédent de 1.057.773,11 € et à la section d'investissement l'excédent de 1.260.504,40 €.

à l'UNANIMITE,

Conformément à l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

APPROUVE le bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2008.

## **7 – ASSOCIATIONS LOCALES – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS MUNICIPALES – ANNEE 2009**

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE

Le Conseil Municipal, après avoir constaté le retrait de l'Assemblée de M. DELLA-MUSSIA représentant l'Association MOREV ayant un intérêt pour ce point,

à LA MAJORITE, par 32 Voix POUR

1 Ne prend pas part au vote (M. DELLA-MUSSIA)

ACCEPTE l'attribution de subventions municipales aux associations locales pour l'année 2009, selon le tableau joint en annexe, dont le montant global est identique à celui des subventions accordées au titre de l'exercice 2008.

## **8 – CENTRE OMNISPORTS DE CHENNEVIERES. CONVENTION POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ANNEE 2009**

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

Compte tenu du montant de la subvention accordée (85.000 €) pour l'année 2009,

ACCEPTE les termes du projet de convention entre la Ville et l'Association « CENTRE OMNISPORTS DE CHENNEVIERES ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

**9 – DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT 2009.**  
**TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'AMENAGEMENT DE DEUX SALLES DE CLASSE**  
**AU GROUPE SCOLAIRE JACQUES DORE ET A LA HALTE GARDERIE « LA**  
**BERGAMOTE ».**

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE

Compte tenu des nouvelles dispositions prévues selon la carte scolaire 1<sup>er</sup> degré pour la rentrée scolaire 2009, la réhabilitation de deux logements communaux en salles de classe est prévue au groupe scolaire J. Doré, pour un montant estimatif de 100.000 € H.T.

De même, pour concrétiser le projet de transformer l'ancienne Halte Garderie Rabelais en Relais Petite Enfance, des travaux de réhabilitation sont nécessaires. Le coût estimatif s'élève à 150.000 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

ADOPTE les projets de réhabilitation et d'aménagement de deux salles de classe au groupe scolaire J. Doré ainsi que la réhabilitation de l'ancienne Halte Garderie Rabelais en Relais Petite Enfance.

DIT que le financement à hauteur de 250.000 € H.T. au total sera réalisé à partir du Budget Primitif 2009 et de l'attribution de la Dotation Globale d'Equipement pour l'année 2009 d'un montant de 78.011 € H.T.

SOLLICITE auprès de Monsieur le Préfet du Val de Marne, l'attribution de la Dotation Globale d'Equipement au titre de l'année 2009 pour un montant de 78.011 €.

**10 – INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.**  
**VEOLIA PROPRETE/ECOPUR SAS**

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2008 portant autorisation d'exploitation d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) – VEOLIA PROPRETE/ECOPUR 89 rue du Moulin Bateau à Bonneuil-sur-Marne.

**11 – SYNDICAT DES EAUX D'ILE DE France.**  
**ADHESION DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE**

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE

Le Conseil Municipal, à la MAJORITE, par

26 Voix POUR

7 Abstentions (MM. AURIOL, TERDJMAN, MINEO, Mme DANIEL, Mme BINAGHI,  
M. GHOUALI, M. DJEBARA)

ACCEPTE l'adhésion de la commune de Franconville-la-Garenne au SEDIF qui a souhaité lui transférer la compétence « eau ».

**12 – CREATION D'UN RELAIS PETITE ENFANCE « LA BERGAMOTE »**

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE

Lors de la séance du 22 Octobre 2008, le Conseil Municipal a approuvé la mise en place d'un relais petite enfance « la Bergamote ». Ce projet a pour but de répondre aux objectifs fixés par la CAF et se décompose ainsi :

✧ Réhabilitation des anciens locaux sinistrés de « Rabelais » avec une centralisation globale de tout ce qui concerne la petite enfance, l'installation du bureau et des activités de la crèche familiale et la réouverture du lieu d'accueil Parents Enfants. A terme l'ouverture d'un relais assistantes maternelles.

✧ Transformation des deux haltes garderies en multi-accueil.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

APPROUVE la mise en place du Relais Petite Enfance appelé « la Bergamote ».

**13 – APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT RELATIVE A LA PRESTATION DE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS.**

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE

Une convention signée avec la Caisse d'Allocations Familiales définit les modalités de versement et les conditions d'attribution de la prestation, les modalités de règlement, tout en rappelant au gestionnaire ses différents engagements obligatoires.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

APPROUVE l'avenant n° 1 proposé par la CAF, qui dissocie les accueils de loisirs maternels et les accueils élémentaires,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant à la convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service accueil et loisirs.

**CARTE SCOLAIRE – ANNEE SCOLAIRE 2009/2010**

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

APPROUVE l'ouverture d'une classe maternelle et d'une classe primaire au groupe scolaire J. Doré.

**14 – SERVICE ENFANCE ET SCOLARITE – TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2009/2010**

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE

**• ACTIVITES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES – PARTICIPATION DES FAMILLES.**

Le Conseil Municipal, à la MAJORITE, par

26 Voix POUR

7 Voix CONTRE (MM. AURIOL, TERDJMAN, MINEO, Mme DANIEL, Mme BINAGHI,  
M. GHOUALI, M. DJEBARA)

FIXE les nouveaux tarifs à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2009 pour l'année scolaire 2009/2010, ainsi qu'ils figurent au tableau annexé.

**• PARTICIPATION INTERCOMMUNALE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES ET FRAIS DE SCOLARITE DES CLASSES SPECIALISEES FREQUENTEES PAR DES ENFANTS EXTERIEURS A LA COMMUNE.**

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

DECIDE d'appliquer les frais de scolarité suivants, pour l'année scolaire 2009/2010 :

26,00 € en maternelle

38,00 € en primaire

Ces tarifs s'appliqueront aux classes dites « traditionnelles ».

Les villes en accord avec ces tarifs sont :

BRY-SUR-MARNE – BONNEUIL-SUR-MARNE – IVRY-SUR-SEINE – ISSY LES MOULINEAUX – TORCY – TOURNAN-EN-BRIE

Les communes acceptant la réciprocité gratuite sont :

CHAMPIGNY-SUR-MARNE - CHEVRY-COSSIGNY - JOINVILLE-LE-PONT - LA QUEUE-EN-BRIE - LE PLESSIS-TREVISE - LIVERDY-EN-BRIE - MEAUX - MORTCERF - NOISEAU - ORMESSON-SUR-MARNE - PARIS - PONTAULT-COMBAULT - ROISSY-EN-BRIE - SAINT-MAUR DES FOSSES - SAINT-MAURICE - SUCY-EN-BRIE - VARENNES-JARCY - VILLIERS-SUR-MARNE – NOISY LE GRAND.

FIXE la participation financière des communes dont les enfants fréquentent des classes spécialisées (CLIN, CLIS, Amblyopes, Perfectionnement...) implantées à Chennevières, à 2.020 € pour l'année scolaire 2009/2010.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir.

#### **• RESTAURATION SCOLAIRE**

Le Conseil Municipal, à la MAJORITE, par

26 Voix POUR

7 Voix CONTRE (MM. AURIOL, TERDJMAN, MINEO, Mme DANIEL, Mme BINAGHI, M. GHOUALI, M. DJEBARA)

FIXE les nouveaux tarifs de la restauration scolaire proposés, à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2009 :

#### **Tarifs pour l'année 2009/2010 applicables au 1<sup>er</sup> Septembre 2009 :**

- Plein tarif	3,65 €
- Tarif réduit	1,95 €
- Tarif minimum	1,05 €
- Tarif extérieur	5,10 €

DIT que ces tarifs s'appliquent également pour les enfants bénéficiant d'un P.A.I. et restent liés au calcul d'un quotient familial.

#### **15 – ACTIVITES CULTURELLES – CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE. TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2009-2010.**

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE

Le Conseil Municipal, à la MAJORITE, par

26 Voix POUR

7 Voix CONTRE (MM. AURIOL, TERDJMAN, MINEO, Mme DANIEL, Mme BINAGHI, M. GHOUALI, M. DJEBARA)

FIXE les tarifs trimestriels ainsi qu'il suit, à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2009 pour l'année scolaire 2009/2010 :

#### **Conservatoire de Musique**

Elèves  
Canavérois

Elèves Extérieurs  
à la Commune

Adultes Solfège + 1 instrument	156,00 €	327,00 €
Adultes Solfège + 2 instruments	170,00 €	348,00 €
Enfants Solfège + 1 instrument	109,00 €	219,00 €
Enfants Solfège + 2 instruments	145,00 €	283,00 €
Enfants Eveil Musical	61,00 €	131,00 €

Le demi-tarif est appliqué à partir de la 2<sup>ème</sup> personne de la même famille.

<b><u>Conservatoire de Danse</u></b>	Elèves	Elèves Extérieurs
	Canavérois	à la Commune
1 cours par semaine	50,00 €	83,00 €
2 cours par semaine	68,00 €	170,00 €

Le demi-tarif est appliqué à partir de la 2<sup>ème</sup> personne de la même famille.

### **16 – SALLES DE SPORTS.**

#### **TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2009-2010.**

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE

Le Conseil Municipal, à la MAJORITE, par

26 Voix POUR

7 Voix CONTRE (MM. AURIOL, TERDJMAN, MINEO, Mme DANIEL, Mme BINAGHI,  
M. GHOUALI, M. DJEBARA)

ACCEPTE de porter à 28,00 € T.T.C. le tarif horaire pour la location des salles de sports de la Ville, pour l'année scolaire 2009/2010.

### **17 – CENTRE SOCIAL MUNICIPAL - PARTICIPATION DES USAGERS - ANNEE SCOLAIRE 2009/2010.**

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE

Le Conseil Municipal, à la MAJORITE, par

26 Voix POUR

7 Voix CONTRE (MM. AURIOL, TERDJMAN, MINEO, Mme DANIEL, Mme BINAGHI,  
M. GHOUALI, M. DJEBARA)

ACCEPTE les tarifs liés aux activités du Centre Social Municipal, pour l'année 2009/2010 :

♦ **Participation des familles – Année 2009/2010**

Activité – par personne Comprise entre	Tarif par usager	Tarif pour les fratries À partir du 2 <sup>ème</sup> enfant
0,75 € et 2,50 €	1,00 €	Pas de réduction
2,51 € et 4,00 €	2,00 €	Pas de réduction
4,01 € et 7,00 €	3,50 €	1,50 €
7,01 € et 9,00 €	4,50 €	2,50 €
9,01 € et 12,00 €	6,00 €	3,00 €
12,01 € et 15,00 €	7,50 €	3,80 €
15,01 € et 18,00 €	9,00 €	4,50 €
18,01 € et 21,00 €	10,50 €	5,50 €
21,01 € et 25,00 €	12,50 €	6,00 €
A partir de 25,01 €	15,00 €	7,50 €

♦ **Adhésion annuelle** au Centre Social Municipal :

Par famille : 10,00 €

Pour une personne morale (Association, etc...) : 60,00 €

APPROUVE les tarifs de la brocante 2010, de la fête aux 1000 couleurs, ainsi qu'il suit :

Adhérents au Centre Social Municipal : 6,00 € les 2 m2

Canavérois non adhérents au Centre Social Municipal : 10,00 € les 2 m2

Val de Marnais non canavérois : 15,00 € les 2 m2

DIT que des réductions ou gratuités pourront être accordées pour les situations difficiles, ainsi que pour les jeunes du Service Municipal de la Jeunesse dans le cadre de leurs chantiers jeunes.

**18 – SERVICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE -PARTICIPATION DES USAGERS.  
ANNEE SCOLAIRE 2009/2010.**

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE

Le Conseil Municipal, à la MAJORITE, par

26 Voix POUR

7 Voix CONTRE (MM. AURIOL, TERDJMAN, MINEO, Mme DANIEL, Mme BINAGHI,  
M. GHOUALI, M. DJEBARA)

ACCEPTE les tarifs liés aux activités du Service Municipal de la Jeunesse, pour l'année 2009/2010 :

♦ **Participation des familles – Année 2009/2010**

Activité – par personne Comprise entre	Tarif par usager	Tarif pour les fratries À partir du 2 <sup>ème</sup> enfant
0,75 € et 2,50 €	1,00 €	Pas de réduction
2,51 € et 4,00 €	2,00 €	Pas de réduction
4,01 € et 7,00 €	3,50 €	1,50 €
7,01 € et 9,00 €	4,50 €	2,50 €
9,01 € et 12,00 €	6,00 €	3,00 €
12,01 € et 15,00 €	7,50 €	3,80 €
15,01 € et 18,00 €	9,00 €	4,50 €
18,01 € et 21,00 €	10,50 €	5,50 €
21,01 € et 25,00 €	12,50 €	6,00 €
A partir de 25,01 €	15,00 €	7,50 €

♦ **Adhésion annuelle** au service Municipal de la Jeunesse, par jeune : 10,00 €

ACCEPTE les tarifs ci-dessous pour les séjours Hiver/Eté 2009/2010 :

- ♦ Séjour Hiver : • Séjour externe : 260,00 €
- ♦ Séjour Eté : • Séjour interne :
 

Par jeune, pour les familles non imposables :	120 €
Par jeune, pour les familles imposables :	170 €

DIT que des réductions pourront être accordées pour les situations difficiles.

En ce qui concerne les Chantiers Jeunes : Une réduction sera appliquée sur les séjours et les activités régulières du Service Municipal de la Jeunesse aux jeunes ayant participé aux Chantiers Jeunes. Cette réduction sera calculée de la façon suivante :

Coût de l'activité pour le jeune = Tarif – (nombre d'heures de chantier x SMIC jeune moins de 17 ans)

APPROUVE les nouveaux tarifs proposés pour les activités du Point Information Jeunesse, à savoir :

- Initiation informatique de base : 10,00 € le forfait initial
- Formation multimédia : 10,00 € le forfait formation

## **19 – PERSONNEL COMMUNAL.**

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE

### **• DEFINITION DES RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE.**

#### **ANNEE 2009.**

Le Comité Technique Paritaire ayant émis un avis favorable le 12 Mars 2009,

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

APPROUVE les ratios d'avancement de grade tels que présentés en séance.

PRECISE que ces ratios pourront être révisés chaque année.

DIT que les avancements individuels seront examinés selon certains critères.

### **• EMPLOIS SAISONNIERS – ETE 2009.**

En vertu de la Loi n° 84-53 du 26/01/1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les collectivités peuvent recruter des agents non titulaires pour assurer un besoin saisonnier.

Le Comité Technique Paritaire ayant émis un avis favorable dans sa séance du 12 Mars 2009,

Le Conseil Municipal, à la MAJORITE, par

31 Voix POUR

2 Abstentions (Mme DIRRINGER, M. BARNAUD)

APPROUVE la création d'emplois saisonniers sur la période estivale (Juillet et Août).

ACCEPTE la répartition des emplois saisonniers comme suit :

9 postes pour les Espaces Verts

4 postes pour le Bâtiment

## **20 – DECISIONS MUNICIPALES**

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE

Monsieur HAEMMERLE, Maire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, présente à l'Assemblée les décisions municipales prises par Monsieur MINEO, Maire, en vertu de la délégation du Conseil Municipal du 31 Mars 2008, du 21 Mai 2008 et du 23 Juin 2008, comme suit :

DECISION MUNICIPALE N° 11/09 du 10 Mars 2009

Convention ateliers AFASER. Entretien d'une partie de la voirie

DECISION MUNICIPALE N° 12/09 du 12 Mars 2009

Centre Social Municipal. Convention avec la CAF-AVS « Aide aux Vacances Sociales »

DECISION MUNICIPALE N° 13/09 du 26 Mars 2009

Transport d'un élève handicapé vers une école. Avenant n° 5 au contrat initial en date du 12 septembre 2008 avec « Ambulances de Reuilly IDF ».

DECISION MUNICIPALE N° 14/09 du 26 Mars 2009

Convention de partenariat entre la commune de Chennevières-sur-Marne et la Chambre des Associations (année 2009).

DECISION MUNICIPALE N° 15/09 du 27 Mars 2009

Classes de découverte (mer) année 2008/2009. Création de 2 classes de mer, désignation de ces classes et création des postes budgétaires.

DECISION MUNICIPALE N° 16/09 du 10 Avril 2009

Cession du véhicule IVECO Modèle UNIC immatriculé 1759 NM 94.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 00 H 00.

...

**N.B. - Le Compte-Rendu intégral des débats sera mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville et à la Mairie Annexe**

B. HAEMMERLE

Maire

**AVIS**

Dans sa séance du 29 Juin 2009, le Conseil Municipal a adopté les propositions du COMPTE ADMINISTRATIF 2008 du Budget Communal.

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le public est informé :

**- des données synthétiques suivantes sur la situation financière de la Commune :**

Dépenses réelles de fonctionnement/population	1.096,24
Produit des impositions directes/population	477,79
Recettes réelles de fonctionnement/population	1.127,35
Dépenses d'équipement brut/population	58,12
Encours de la dette/population	866,59
D.G.F./Population	152,18
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	61,68 %
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	102,84 %
Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	105,62 %
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	5,16 %
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	76,87 %

**- de la mise à disposition du Compte Administratif 2008 et de ses annexes**

- à l'Hôtel de Ville – 14, avenue du Maréchal Leclerc - Tous les jours de 15 H 00 à 17 H 00.

- à la Mairie Annexe – 13, rue Rabelais – les Mardi et Jeudi de 15 H 00 à 17 H 00

Chennevières-sur-Marne, le 29 Juin 2009

**B. HAEMMERLE**

Maire de Chennevières-sur-Marne